



DECLARATION DU CLIENT

Relative à l'usage ou aux usages spécifiques d'un précurseur d'explosifs faisant l'objet de restrictions tels qu'ils sont visés dans le règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil (1)

(A remplir en lettres capitales)

Le/la soussigné(e),

Nom et prénom : _____

Preuve d'identité (numéro, autorité de délivrance) : _____

Représentant(e) légal(e) de l'entreprise : _____

Numéro de TVA ou autre numéro d'identification de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Nom Commercial	Explosifs à autorisation restreinte	CAS N°	Quantité en litre	Concentration	Utilisation prévue
Acide de batterie	Acide sulfurique	7664-93-9		37% à 46%	

Je soussigné(e), déclare, par la présente que le produit commercial et la substance ou le mélange qu'il contient ne seront utilisés que pour la destination indiquée, qui est en tout cas légitime, et ne seront vendus ou livrés à un autre client que s'ils font l'objet d'une déclaration d'utilisation similaire, respectant les restrictions établies dans le règlement (UE) 2019/1148 pour la mise à disposition au public.

Nom et signature

Date

(1) Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013 (JO L 186 du 11.7.2019, p. 1).

(2) Vous pouvez vérifier la validité du numéro d'identification TVA d'un opérateur économique au moyen du site internet VIES de la Commission. En fonction des règles nationales applicables en matière de protection des données, certains États membres fourniront aussi le nom et l'adresse associés au numéro d'identification TVA donné, tels qu'ils figurent dans les bases de données nationales.